

Note de Synthèse

Mercredi 8 septembre 2021 A 18h30

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal.

A. Votes:

- 39. Budget de l'eau Décision modificative n° 1 (section investissement).
- 40. Approbation des nouveaux statuts du syndicat H2EAUX.
- 41. Acquisition de la parcelle AC 882 au consort DONAT-MAGNIN Georges.
- 42. Acquisition de la parcelle AC 880 au consort DUGERDIL Paul.
- 43. Acquisition de la parcelle A 1434 au consort BONNAZ Marie-Thérèse.

B. Informations:

- 1. Décision du Maire : Mise à disposition de la licence IV à l'encontre de M PELLIER
- 2. Décision du Maire : Prêt de 200 000e au budget de l'eau
- 3. Décision du Maire : Avenant n°4 PLU Atelier AXE
- 4. Décision du Maire : Convention d'occupation du domaine public terrasse boulangerie été 2021
- 5. Décision du Maire : Convention d'occupation du domaine public école de pilotage électrique été 2021
- 6. Décision du Maire : Convention d'occupation du domaine public- snack d'altitude 2021-2024

A. Votes:

39. Décision modification n°1 - Budget de l'eau (section investissement) :

Considérant que lors de la passation des marchés publics pour les opérations de travaux, les entreprises ont la possibilité de demander le paiement d'une avance forfaitaire d'un montant de 5% et que cette écriture comptable émarge sur le chapitre 23.

Considérant qu'un mouvement de crédit est nécessaire entre les chapitres 21 et 23 pour procéder au paiement.

| DEPENSES | BP 2021 | Modification | |
|---|--------------|--------------|--|
| 001 - Déficit d'investissement reporté | 97 491.73 | | |
| 1391 - Amortissements | 8 663.67 | | |
| 1641 - Remboursement d' emprunts | 28 102.00 | | |
| 2031 - Etudes (provision) | 10 000.00 | | |
| 2158 - Restructuration réseau | 32 787.00 | | |
| 2158 - Chambre Chedde | - | | |
| 2158 - Chambre Les Granges | - | | |
| 2158 - Chambre rue des Poussins | - | | |
| 2158 - Travaux Culaz | 134 234.92 | | |
| 2158 - Travaux route d'Alloup | - | | |
| 2158 - Travaux Laurennaz (route Brison) | - | | |
| 2158 - Route de Morsullaz | 106 460.00 | - 106 460.00 | |
| 2158 - Sur Le Cé/Les Schtroumpfs | 227 500.00 | - 227 500.00 | |
| 2158 - Travaux Les Jourdils | 306 127.68 | - 306 127.68 | |
| 2158 - Périm. Protect. Petite Combe | 49 601.00 | | |
| 238 Route de Morsullaz | | 5 323.00 | |
| 2315 Route de Morsullaz | | 101 137.00 | |
| 238 Sur le Cé | | 22 940.50 | |
| 2315 Sur le Cé | | 204 559.50 | |
| 238 Les Jourdils | | 18 476.75 | |
| 2315 Les Jourdils | | 287 650.93 | |
| TOTAL DEPENSES | 1 000 968.00 | - | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise :

- Monsieur le Maire à effectuer les mouvements de crédits entre les chapitres 21 et 23 pour le budget de l'eau - section investissement- au titre du budget 2021.

40. Approbation des nouveaux statuts du syndicat H2EAUX :

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2018-0062 en date du 28 novembre 2018 portant approbation de la modification statutaire de la CCFG et sa prise de compétence « eau » et « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la séance du comité syndical H2EAUX du 23 juin 2021 au cours de laquelle la modification des statuts a été adoptée à l'unanimité,

Vu les articles L5211-17 et L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales requérant l'avis de la commune de Mont-Saxonnex sur ces nouveaux statuts,

Considérant la nécessité de mettre en conformité les statuts du syndicat H2EAUX avec ceux de la CCFG,

Les modifications des statuts ont essentiellement pour objet :

- Modification de la répartition des délégués en fonction des compétences pour retrouver une cohérence entre le nombre de représentants et l'importance des compétences, notamment pour la carte « transport et traitement des eaux usées »,
- Suppression des délégués suppléants,
- Suppression de la carte « schéma directeur eau potable » étant donné la fin de la réalisation du schéma directeur d'eau potable entre les communes de Brison et Mont-Saxonnex.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications des statuts du syndicat H2EAUX.

41. Acquisition des parcelles AC 882 au consort DONAT-MAGNIN Georges :

Conformément au plan d'alignement de la rue Crézano fixant la limite entre le domaine public routier et les propriétés privées riveraines, le Conseil Municipal décide d'acheter au consort DONAT-MAGNIN Georges la parcelle suivante :

| DESIGNATION DES PARCELLES | | | | | |
|---------------------------|------------------------|-----------------|------------|---------------------------|-----------------|
| Lieu-dit | Section du cadastre | N° cadastral | Contenance | Surface vendue (m²) | Prix d'achat |
| Crézano | AC | 882 | Totalité | 83 | 1660.00€ |

Le prix de cette acquisition est de 1 660.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise :

 Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que les pièces s'y rapportant.

42. Acquisition de la parcelle AC 880 au consort DUGERDIL Paul :

Conformément au plan d'alignement de la rue Crézano fixant la limite entre le domaine public routier et les propriétés privées riveraines, le Conseil Municipal décide d'acheter au consort DUGERDIL Paul la parcelle suivante :

| DESIGNATION DES PARCELLES | | | | | |
|---------------------------|------------------------|-----------------|------------|---------------------------|-----------------|
| Lieu-dit | Section du cadastre | N° cadastral | Contenance | Surface vendue (m²) | Prix d'achat |
| Crézano | AC | 880 | Totalité | 4 | 80.00€ |

Le prix de cette acquisition est de 80.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise :

- Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que les pièces s'y rapportant.

43. Acquisition de la parcelle A 1434 au consort BONNAZ Thérèse.

Conformément au plan d'alignement du chemin de La Balme fixant la limite entre le domaine public routier et les propriétés privées riveraines, le Conseil Municipal décide d'acheter au consort BONNAZ Thérèse la parcelle suivante :

| DESIGNATION DES PARCELLES | | | | | |
|---------------------------|------------------------|-----------------|------------|---------------------------|-----------------|
| Lieu-dit | Section du cadastre | N° cadastral | Contenance | Surface vendue (m²) | Prix d'achat |
| Balme | A | 1434 | Totalité | 70 | 1400.00€ |

Le prix total de cette acquisition est de 1400.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise :

 Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que les pièces s'y rapportant.

B. Informations sur les décisions du maire :

- Décision du Maire : Mise à disposition de la licence IV à l'encontre de M PELLIER
- 2. Décision du Maire : Prêt de 200 000e au budget de l'eau.
- 3. Décision du Maire : Avenant n°4 PLU Atelier AXE
- 4. Décision du Maire : Convention d'occupation du domaine public terrasse boulangerie été 2021
- 5. Décision du Maire : Convention d'occupation du domaine public école de pilotage électrique été 2021
- 6. Décision du Maire : Convention d'occupation du domaine public- snack d'altitude 2021-2024